Trente-troisième Année. — N° 175 UN NUMERO : 15 CENTIMES. SAMEDI 23 JUIN 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 22 JUIN 1888

LES EXPULSIONS DE BERLIN

Il ne faudrait pas s'exagérer l'importance du fait — très regrettable — de l'expulsion de Berlin de deux journalistes français.

Tout d'abord, il convient de remarquer que la mesure n'a aucun caractère exceptionnel.

Des correspondants anglais, russes, voire même italiens ont été frappés de la même façon depuis quelques années.

Si nous avions avec l'Allemagne des rapports absolument amicaux, on pourrait s'étonner de voir expulser, sans motifs plausibles, certains de nos nationaux.

Mais nous n'en sommes pas là et l'on doit considérer l'obligation des passeports pour entrer en Alsace-Lorraine comme beaucoup une innovation plus vexatoire. Tout gouvernement a le droit strict de reconduire à la frontière les étrangers qui n'ont pas l'heur de lui plaire.

C'est là un privilège que nous pouvons avoir à invoquer d'un *moment* à l'autre.

Il serait donc inhabile de contester à l'Allemagne l'exercice d'un droit dont nous aurons l'occasion de nous réclamer.

Certains journaux parisiens partent en guerre et demandent des représailles.

Il nous manquera donc toujours l'esprit d'à-propos ?

Avant d'agir, avant même de juger, ne serait-il pas bon d'attendre de savoir quels véritables motifs ont occasionné l'expulsion de nos compatriotes?

Le grand reportage a pris, de ce côté des Vosges, une extension dont nous ne pouvons nous rendre compte.

La liberté de la presse a si souvent dégénéré en licence, qu'il nous faut à nous, pour nous émouvoir, des monstruosités.

Il n'en est pas de même en Allemagne, où la presse doit être aimable ou ne pas être. Certaines divulgations ont donc pu n'être pas pour plaire à M. de Bismarck.

Il ne faut pas juger les actes de son gouvernement d'après nos goûts et nos mœurs, mais d'après ceux de son pays.

Autant on doit regretter les trop faciles satisfactions dont nous nous contentons parfois, autant il faut réagir contre des colères injustifiées et des représailles insuffisamment motivées.

UN NOUVEAU PRÉFET

M. Floquet vient de nommer préfet de la Creuse M. Edgard Monteil, que le *Journal officiel* qualifie de « publiciste ». Monteil, ancien conseiller municipal de Paris, est, en effet un publiciste. Il a écrit dans plusieurs journaux radicaux, mais il est surtout connu par un *Manuel d'instruction laïque*, publié il y a quatre ans.

A l'époque de sa publication, voici en quels termes M. Denys Cochin flétrissait cette œuvre d'abominable impiété :

« Voici, messieurs, un livre de classe, un livre d'école qui vient d'être agréé par la commission d'enseignement de la Ville de Paris; l'administration, jusqu'à présent, n'a pas trouvé un seul mot pour s'opposer publiquement à son adoption. Sera-t-il accepté ? Je ne le sais pas encore : ce que je sais, c'est qu'il est déjà accepté par la commission.

» Ce livre, qui porte le titre de *Manuel d'instruction laïque*, par M. Monteil, vous me permettrez et vous me pardonnerez de vous en lire quelques citations.

» Voulez-vous savoir quelle est la philosophie de l'auteur ? La voici, résumée dans le premier chapitre :

» Qu'est-ce que Dieu? »

Ceci c'est la question du maître, l'enfant doit répondre :

» — Nous n'en savons rien.

» — Vous niez Dieu? dit le maître qui paraît un peu étonné.

» — Nous ne le nions, ni ne l'affirmons, réplique l'enfant de huit ans. Nous ne savons ce que c'est, nous ignorons ce que le terme *Dieu* signifie.

» — Dieu est celui qui a tout créé et qui régit tout.

» — Qu'en savez-vous? répond l'enfant.

» — On le dit.

» — Ceux qui le disent l'ont-ils vu ou entendu ?

» — Non, ils ne l'ont ni vu ni entendu.

» Ils ne le connaissent donc pas, et nous ne le connaissons pas plus qu'eux. »

Et plus loin :

« — *Il ne faut pas croire en Dieu ? dit le maître.*

» — Il n'y a pas à s'en occuper autrement, répondit l'enfant.

Voulez-vous savoir ce qu'est pour M. Monteil la neutralité religieuse, ce qu'on doit penser des prêtres ? Le voici :

« Ne disons jamais que la religion est une » bonne chose et que ce sont les prêtres qui la » gâtent. » Non, les prêtres sont dans la logique de la religion. Tout ce qu'on peut exiger des prêtres, c'est un compte sévère de leurs plus minces actions.

» On peut les rompre, les mater. On peut les empêcher de nuire, en les faisant surveiller de très près par une police sévère, en empêchant toute entente entre les membres d'une association prodigieusement malfaisante, en les déclarant déchus des droits du citoyen...

» On peut véritablement les anéantir en les frappant dans leur sacerdoce même, c'est-à-dire en frappant la religion, car c'est la religion qui est nuisible, funeste, qui permet l'exploitation éhontée de l'humanité. »

» Voulez-vous savoir maintenant, après la religion détruite, ce que sera la morale ?

« Qu'est-ce que le bien et le mal ? » interroge le maître. — Antiochus nous répond... » Je vous ferai remarquer d'abord le nom de ce moraliste ignoré. Ce livre, véritable produit de la pédanterie ignorante, ce livre est rempli d'une foule de noms cités pêle-mêle et dont la plupart sont foncièrement inconnus. Voici ce que dit Antiochus :

« Tout ce qui convient à la nature, par conséquent tout ce que l'homme désire et recherche par amour de lui-même, est bon, et tout ce qui est contraire à sa nature est mal. »

A propos des commencements du christianisme, M. Monteil parle de Néron. Savez-vous comment il le qualifie : « Néron, tant calomnié par les chétiens ! .. »

Lorsque l'opportunisme était au pouvoir, nous vîmes nommer préfet un autre publiciste, M. Graux — il doit encore trôner dans quelque préfecture. — M. Graux était l'auteur d'un livre immonde intitulé : *Les Amours d'un Jésuite*. Opportunistes et radicaux savent récompenser, comme ils le méritent, les prédicateurs d'athéisme et les professeurs de morale laïque.

LE PROJET DE BUDGET
DE M. PEYTRAL

Paris, 21 juin. — Nous avons déjà donnés quelques détails sur le projet de budget déposé, aujourd'hui, par M. Peytral. Ce projet sera distribué lundi et la commission sera nommée le 30 juin au plus tard.

Voici de nouvelles informations prises dans le programme auquel sest arrêté l'exposé des motifs du projet du gouvernement.

Le ministre explique comment ce budget ne contient aucune des réformes promises par le gouvernement. « L'époque avancée de l'année, à laquelle nous nous sommes ainsi trouvés obligés de vous soumettre la loi de finances, ne nous a pas permis d'y introduire les réformes fiscales qu'annonçait la déclaration du 3 avril, et dont nous nous réservons, d'ailleurs, de saisir, à bref délai, les Chambres par des projets de loi spéciaux. Les recettes du budget de 1889 ont été évaluées d'après les recouvrements affichés en 1887.

On a tenu compte toutefois des augmentations qui résulteront de certaines lois récemment votées, telle que la loi du 19 mars 1887 sur la surtaxe applicables aux céréales, la loi du 5 avril 1887 sur la surtaxe applicables aux bestiaux, la loi du 2 juillet 1887 sur la redevance de 30 centimes par 1000 kilogrammes de betteraves mises en œuvre, la loi de 30 mars 1888 relative au timbre de 20 centimes sur les quittances d'arrivages de rentes viagères pour la vieillesse, la loi du 30 mars 1888 sur la surtaxe applicable aux huiles lourdes, les lois des 27 mai et 4 juillet 1887 sur le régime des sucres. De plus, le ministre des finances a fait état d'une certaine plus value sur les produits des impôts et revenus indirects provenant de l'exposition de 1889.

Cette plus-value est de 12,500,000 francs et se trouve répartie comme il suit :

Douanes, marchandises diverses, un million ; contributions directes, sucres, un million ; contributions indirectes, chemins de fer et voitures publiques, 6,200,000 fr. ; postes et télégraphes, 1,300,000 francs.

Quant aux dépenses, le ministre a dégagé celles qui ne sont pas de nature à se reproduire en 1889 et dont le chiffre s'élève à 14.812,799 francs. On y a ajouté : 1° les dépenses résultant non seulement de lois définitivement votées mais encore de celles dont l'application doit être prévue au cours du prochain exercice, soit 26.520,571 francs.

A PROPOS DE M. DE MAUPAS

On a beaucoup cité cette semaine les *Châtiments* de Victor Hugo, à l'occasion de la mort de M. de Maupas :

Comme ils sortaient tous trois de la maison Bancal,
Morny, Maupas le Grec, Saint-Arnaud le chacal...

Les journaux de gauche ont refait leurs phrases les mieux senties, leurs tirades les plus virulentes contre les coups d'Etat ; ils ont voué à la malédiction des siècles futurs celui des auteurs du Deux Décembre qui vient de disparaître.

Ils ont eu grand tort.

Ce n'est pas que nous approuvions les auteurs du coup d'Etat de 1851.

Mais il est un parti qui n'a pas le droit, on peut le dire, de protester contre les attentats à la légalité, parce que notre histoire est remplie de ceux qu'il a perpétrés lui-même, parce que le gouvernement de son choix est né et a vécu de ces attentats : c'est le parti qui est aujourd'hui la gauche.

Que sont donc toutes nos journées révolutionnaires, le 20 juin, le 10 août, le 31 mai et les autres, sinon des attentats contre la loi ?

Et le coup d'Etat de fructidor par lequel le Directoire se débarrassa des députés royalistes que le pays venait de nommer, — en les envoyant à Cayenne.

Et la révolution de 1830 ? Et celle de 1848 ? Et celle de 1870 ! Est-ce que les trois monarchies qu'elles détruisirent n'étaient pas des gouvernements au moins aussi légaux que la République de 1848 ? Est-ce que pour les renverser il ne fallut pas violer les lois et attenter à la Constitution ?

Et la Commune ? N'est-ce pas un coup de force tenté au nom de la République, contre la légalité.

En octobre 1885, entre les deux tours de scrutin, les radicaux disaient couramment que, si les droites avaient la majorité à la Chambre, on organiserait une émeute pour les jeter à la Seine... Après les élections de 1889, nous ne craignons pas cela de la gauche épuisée ; mais la force, plus que l'envie, lui manquera pour le faire.

Ne savons-nous pas enfin que, si M. Carnot préside aujourd'hui, aux destinées de la République, c'est parce que la majorité du Congrès, qui voulait nommer M. Ferry, a eu peur d'une insurrection radicale ?

Hommes de la gauche, ne vous indignez donc pas tant contre les coups d'Etat vous en avez fait.

Comme les autres partis, vous les applaudissez quand ils vous mettent au pouvoir ; vous les flétrissez quand ils vous en chassent.

Si vous vous voilez la face aux noms de Morny et de Maupas, vous êtes des hypocrites.

Et si vous essayez de nous faire croire que les coups d'Etat en votre faveur sont légitimes et que les coups d'Etat contre vous sont criminels, vous êtes de simples farceurs.

UNE FRANÇAISE INSULTÉE
par des étudiants allemands

On écrit de Fribourg, en Brisgau, à la *Gazette de Francfort* :

« Une petite histoire qui préoccupe depuis une semaine le curateur grand-ducal de l'Université, est de nature à éveiller l'intérêt général.

» Dimanche, il y a huit jours, un Français pénétra avec sa dame dans la salle d'attente de 1re classe. Ils s'assirent à une table et commandèrent quelques rafraichissements.

» Dans l'intervalle, quelques étudiants de la *Hasso Borussia*, le corps le plus distingué d'ici, étaient entrés dans la salle d'attente. Il se trouvaient déjà dans un état d'ébriété accentué et prirent place au bout de la table par les deux voyageurs français.

» Les étudiants devinrent de plus en plus nombreux et les derniers venus cherchèrent à refouler le Français et sa femme de la place qu'ils occupaient, pour la prendre.

» Les regards foudroyants et autres gestes n'ayant pas produit l'effet désiré, les étudiants finirent par crier : « Parlez en allemand ! Otez votre chapeau ! » L'un d'eux abattit même le chapeau du Français, et celui-ci l'ayant remis sur la tête l'étudiant l'abattit une seconde fois.

» Sur ce, tous les étudiants rapprochant leurs sièges autour du Français et de sa femme, portèrent ironiquement leur santé en criant : « *Prosit !* » sans se préoccuper le moins du monde du public qui devenait de plus en plus nombreux dans la salle d'attente.

» Finalement, les étudiants versèrent leur bière sur le chapeau et les vêtements de la dame française qui, terrifiée, se mit à pleurer amèrement. Une indignation extraordinaire s'était emparée du public, et ce n'est que grâce à l'intervention énergique du restaurateur que l'on put éviter des excès.

» Le Français, qui voulait continuer son voyage, en fut empêché par l'état de sa femme et il quitta la salle d'attente en disant :

» *Est ce que c'est là la politesse allemande ?*

» (Cette phrase est en français dans le texte original.) »

AU CONGRÈS OUVRIER DE PARIS

Le IXe congrès ouvrier poursuit ses travaux ; chaque soir, depuis dimanche dernier, la salle du Commerce, dans le faubourg du Temple, abrite, de huit heures à onze heures, les délégués des divers groupes socialistes.

Des trois questions à l'ordre du jour, celle des services publics a été complètement étudiée et discutée; on en est maintenant à la règlementation du travail. Hier soir, le délégué du groupe des Epinettes a lu son rapport sur cette question. Il conclut à la mise en règie des travaux de la Ville et à la création d'ateliers municipaux livrant leurs produits au prix de revient. Les socialistes des Epinettes se déclarent partisans décidés de l'émancipation de la femme et de la mise des enfants à la charge de la commune et de l'Etat.

En ce qui concerne le travail dans les prisons, le rapport voudrait que le produit du travail des prisonniers fût diviser en trois parts, l'une destinée à payer l'entretien du détenu; l'autre retenue à titre d'indemnité envers la société; la troisième part serait remise au prisonnier au moment de sa libération.

Le rapport des socialistes des Epinettes a été très applaudi. Il n'en a pas été de même de celui des positivistes ; ceux-ci sont opposés à la mise en règle des travaux de la Ville : ils demandent la substitution du travail à la journée au travail aux pièces; enfin, ils sont sans enthousiasme pour les Bourses de travail récemment créées.

La modération du rapport des positivistes amène à la tribune le citoyen Allemane qui, narquois et dédaigneux, critique vivement les fidèles d'Auguste Comte. Les paroles soulèvent un peu de brouhaha ; mais, en somme, on l'écoute jusqu'à la fin de la séance, malgré quelques assistants qui réclament avec insistance l'application du règlement des séances aux termes duquel aucun orateur ne doit parler plus de quinze minutes.

Le congrès a encore à entendre un certain nombre de rapports sur la règlementation du travail. Il s'occupera ensuite de l'instruction professionnelle.

UNE MANIFESTATION BOULANGISTE
A PARIS

Paris, 21 juin. — Hier soir, dès six heures, de nombreux camelots parcouraient la rue des Dames, annonçant aux commerçants du quartier que M. le général Boulanger viendrait dîner chez M. Caillaud, attaché jadis au ministère de la guerre.

Des groupes tumultueux ne tardèrent pas envahir les abords de la maison portant le n. 77 de cette rue, où M. Caillaud habite, au fond d'un petit jardin, un élégant pavillon.

Vers sept heures et demie, en effet, la voiture de M. Boulanger s'arrêtait devant la porte et le général en descendait, écartant les curieux pour se rendre chez son ami.

Une dizaine d'agents du poste de la rue des Batignolles qu'on venait de prévenir arrivèrent et tentèrent, mais en vain, de dissiper le rassemblement.

Les badauds, refoulés par instant jusqu'aux coins de la rue Boursault et de la rue de Rome, brisaient bientôt le cordon insuffisant d'agents qui les maintenaient et se refermaient devant la maison de M. Caillaud.

Pendant ce temps, trois autres voitures avaient amené les quelques fidèles satellites du général, MM. Laguerre, le comte Dillon, Deroulède entre autres.

Bientôt, un incident se produisit. Un pompier du poste de la rue des Dames, qui se trouvait légèrement en état d'ébriété, apprenant que M. Boulanger était là, s'en fut querir un bouquet d'œillets éclatants, et, forçant la consigne, pénétra jusque parmi les convives, offrant ses fleurs au général.

Quelques minutes après, le soldat ressortait, plus gris encore, poussant, par trois fois, aux applaudissements des camelots, mêlés aux curieux, le cri de : « Vive Boulanger ! »

L'état... d'exaltation dans lequel il se trouvait motiva l'intervention des agents, qui durent le conduire au poste, où son lieutenant est venu le réclamer ce matin.

Ce n'est que vers onze heures que M. Boulanger est sorti, portant à la main le bouquet et saluant les curieux. M. Deroulède est monté avec lui dans sa voiture et le cocher a fouetté les chevaux qui sont partis accompagnés d'une escorte de gamins poussant des vivats.

REVUE DE LA PRESSE

Voici un détail assez curieux fourni par la *République française* sur les relations du général Boulanger avec M. Jules Ferry :

« Le *Radical* ayant affirmé, il y a quelques jours, que M. Boulanger avait été le protégé de M. Jules Ferry, la presse boulangiste s'est levée aussitôt comme une seule *Cocarde* pour opposer au *Radical* des démentis plus au moins indignés. Le *Radical* a naturellement maintenu son affirmation : Cocarde et Bicoquet ont naturellement continué de protester.

» On nous demande de plusieurs côtés quelle est la vérité sur cet incident : la voici, et, comme bien l'on pense, c'est le *Radical* qui tient le bon bout. Il n'est peut-être pas tout-à-fait exact de dire que M. Boulanger a été « le protégé » de M. Jules Ferry ; mais il est absolument exact que l'obséquiosité de M. Boulanger auprès de M. Ferry fut telle que, pour lui de passer général de division, n'a eu d'égale que la platitude du même Boulanger auprès du duc d'Aumale, quand il s'est agi pour ledit personnage d'être proposé pour l'étoile de brigadier. M. Ferry, comme le duc d'Aumale avant lui, comme M. Clémenceau un peu plus tard, a eu son « béni soit le jour ! »

Le *XIXe Siècle*, sans être nettement boulangiste, avait jusqu'à présent observé une grande réserve dans l'appréciation des actes du « parti national ». L'élection de la Charente et le désistement *neutre* de M. Deroulède, refusant de recommander à ses électeurs de voter pour le candidat républicain, a amené M. Edouard Portalis à écrire un article intitulé le *Divorce*, et dont voici la fin :

« C'est bon, la cause est entendue !

» Les adversaires du général Boulanger avaient commis à son égard toute une série de lourdes maladresses qui lui avaient fait une popularité sans pareille.

» Nous n'avons jamais cru, nous l'avons dit, ni à ses capacités transcendantes à son génie, nous avions cependant pensé que cette popularité était une force qui pourrait, à un moment donné, être utilisée au profit de la république.

» Mais du moment où le général Boulanger s'est demandé s'il ne devait pas mettre au service de l'empire sa popularité déjà ébréchée par trop d'erreurs et de complaisances, entre les républicains et lui il n'y a plus de possible que le divorce.

» Aucun républicain ne peut plus regarder les boulangistes ni comme des amis, ni comme des alliés, ni comme des auxiliaires. »

Le *Temps* s'élève en ces termes contre les crieurs de fausses nouvelles :

« On criait mercredi matin, dans les gares des environs de Paris : « Achetez le *Petit journal*, deux wagons de fusils Lebel livrés à l'Allemagne ? » On conçoit quelle inquiétude ou quel agacement suivant les caractères, une pareille annonce, glapie à qui mieux mieux par les camelots, devait produire sur les habitués des trains de banlieue. Vérification faite, l'origine de la nouvelle saugrenue dont il s'agit se trouvait dans une feuille boulangiste de province, qui l'aurait recueillie dans une autre feuille parisienne, d'ailleurs absolument inconnue, dont l'auteur la tiendrait depuis six semaines d'un de ses amis des bords de la Vistule (!). Et voilà ce qui fait sinon l'opinion, du moins l'émotion publique.

» Il y a quelques jours, d'autres camelots criaient : « Le général Négrier arrêté à la frontière allemande ! » On sait qu'il s'agit d'un fait divers, d'ailleurs non vérifié, dans lequel le général aurait été pris un instant pour un espion par un fonctionnaire de l'un de nos forts de l'Est.

» Tout le monde est d'accord pour protester contre de tels scandales. Le gouvernement les déplore comme tout le monde, mais il se retranche pour expliquer son inaction derrière une législation qui n'atteint pas ce genre de délit ou de contravention. Comment se fait-il alors qu'il ne demande pas la mise à l'ordre du jour d'une proposition qui a été déposée sur le bureau de la Chambre, prise en considération par la commission d'initiative, examinée par une commission spéciale dont le rapport a été déposé, et qui a pour but d'interdire de crier les journaux autrement que par leur titre ? »

A-t-on assez bataillé pour la gratuité de l'instruction ? M. Francisque Sarcey, dans une chronique du *XIXe Siècle*, s'adressant aux instituteurs, dit :

« Où l'argent a-t-il passé, on le saura, si l'on veut. Mais le fait est qu'il n'y en a plus. Il n'y en a plus pour rien, et les besoins croissent tous les jours. On ne peut plus payer les longs services, en augmentant ceux qui les ont rendus; on ne peut plus liquider les retraites; on fait attendre des trois ou quatre mois des pauvres fonctionnaires qui n'ont que leurs maigres appointements pour vivre; on a, contre tout bon sens, des classes de soixante ou quatre-vingts élèves, faute de huit cents ou mille francs pour donner au directeur le nombre d'adjoints nécessaires...

» Vous périssez, mes amis, victimes d'un faux principe, ou plutôt victimes d'une belle phrase.

» Tout service se paye. Il n'y a pas de raison pour qu'un père de famille qui demande à un maître d'apprendre à lire à son fils ne paye pas lui-même le service qui lui est rendu. S'il n'a pas le moyen de le faire, il est tout naturel, l'instruction étant obligatoire, que la commune ou l'Etat paye pour lui ; mais s'il est en mesure de payer, pourquoi ne payerait-il pas ?...

» On préfère inscrire sur son drapeau la gratuité de l'enseignement, et les classes ont quatre-vingt élèves, et l'égalité qu'on cherche à réaliser aboutit à l'un ou l'autre de ces deux résultats antiégalitaires : ou la petite bourgeoisie n'envoie pas ses enfants à l'école communale, parce qu'étant encombrée, l'enseignement qu'on y donne est insuffisant; ou elle fait comme moi, elle paye des leçons à part, et il faudrait que le maître fût l'héroïsme en personne pour ne pas porter en classe sur l'enfant, au détriment des autres, un peu plus d'attention et d'intérêt.

» Il faut, mes chers amis, que vous vous unissiez tous avec moi pour demander la suppression de ce soi-disant principe de la gratuité. La gratuité n'est pas un principe. Elle va même contre les principes de l'économie politique. Il n'est point juste que celui qui peut payer se fasse rendre, aux dépens de tous les contribuables, un service dont il profite tout seul.

» L'Etat a intérêt à ce que les enfants soient instruits; mais il n'en a aucun à instruire pour rien quand ils peuvent payer. »

SÉNAT
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 21 juin

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'affaire de l'île Alkatras

M. Isaac demande s'il est exact que quatre indigènes, envoyés à l'île Alkatras pour y garder le drapeau français, sont morts de faim, parce que les provisions qu'on leur avait données n'ont pas été renouvelées.

M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, répond que le fait est malheureusement exact.

A la date du 26 octobre, M. le gouverneur du Sénégal, Genouille, fit prendre possession de l'île Alkatras, inhabitable, mais possédant des gisements considérables de guanos. On avait promis aux quatre indigènes qui s'y trouvaient de les ravitailler, vers la fin du mois de décembre dernier les provisions auraient dû être renouvelées.

Elles ne l'ont pas été, et dans la seconde quinzaine de janvier, les pauvres indigènes y sont morts de faim. J'éprouve, à le dire, une émotion que le Sénat comprend.

M. le gouverneur du Sénégal ne paraît pas d'abord y avoir attaché d'importance (bruits divers) et le 2 février on a fait le tour de l'île, mais on la quitte sans même y être débarqué, supposant que les quatre indigènes ont quitté leur poste.

C'est au mois de mai seulement qu'un navire passant près de l'île a constaté la mort des quatre indigènes morts de faim.

La responsabilité de l'administration supérieure de la marine est engagée, le gouverneur n'est plus en fonctions et échappe à notre autorité.

M. Lecombe. — Et l'homicide par imprudence ?

M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies. — Le gouvernement saura accomplir son devoir et poursuivra la répression de pareils faits. Une enquête

BOURSE DE PARIS
du vendredi 22 juin

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
83 05	3 0/0	.. ..	.. ..	83 10
86 50	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 45
106 07	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	106 25
64 5/16	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	64 1/4
99 10	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	99 ..
78 11/32	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	78 13/16
82 5/16	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	82 23/32
410 .	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	412 50
14 35	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 32
512 50	Obligations du Trésor.	.. ..	.. ..	511 .
92	Russe 1879 5 0/0	.. ..	.. ..	100 50
81 5/16	Russe 1880	.. ..	.. ..	81 21/32
522 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	521 ..
	Sociétés de Crédit			
3560 ..	Banque de France	.... ..	.... ..	3560 ..
468 75	Banque d'Escompte	.... ..	.... ..	463 75
778 75	B. Paris et d. Pays-Bas	.... ..	.... ..	780 .
361 25	Banque Parisienne	.... ..	.... ..	362 50
1462 50	Crédit Foncier	.... ..	.... ..	1455 .
133 12	Banque Tharsis	.... ..	.... ..	132 50
591 25	Crédit Lyonnais	.... ..	.... ..	592 50
455 ..	Société générale	.... ..	.... ..	455 ..
445 .	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.... ..	.... ..	445 ..
522 50	Banque Ottomane	.... ..	.... ..	523 75
	Chem. de f. Franc.			
1565 25	Nord	.... ..	.... ..	1570 ..
1251 25	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	.... ..	1260 ..
777 50	Est »	.... ..	.... ..	780 ..
893 75	Ouest »	.... ..	.... ..	895 ..
1322 ..	Orléans »	.... ..	.... ..	1321 ..
1177 50	Midi »	.... ..	.... ..	1170 ..
	Sociétés diverses			
2173 75	Suez	.... ..	.... ..	2171 25
1325 ..	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	1325 ..
765 .	Voitures	.... ..	.... ..	758 ..
1150 ..	Omnibus	.... ..	.... ..	1155 ..
499 87	Rio-Tinto	.... ..	.... ..	487 50
385 ..	Panama	.... ..	.... ..	390 ..
	Obligat. Foncières			
519 ..	Foncières 500 4 0/0	.... ..	.... ..	519 ..
103 .	» 10* 4 0/0	.... ..	.... ..	103 ..
592 50	» 500 f. 3 0/0	.... ..	.... ..	590 ..
.... ..	» 4 0/0 1863	.... ..	.... ..	519 .
491 .	» commun. 3*	.... ..	.... ..	493 .
382 .	» 1877 3 0/0	.... ..	.... ..	389 ..
476 25	» com. 1879 3*	.... ..	.... ..	471 .
482 .	» 1879 3 0/0	.... ..	.... ..	482 .
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
410 .	Nord	.... ..	.... ..	416 ..
395 25	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.... ..	.... ..	395 .
388 50	Est 3 0/0	.... ..	.... ..	389 ..
403 50	Ouest 3 0/0	.... ..	.... ..	405 .
406 ..	Orléans	.... ..	.... ..	407 50
404 .	Midi 3 0/0	.... ..	.... ..	404 ..
.... ..	Nord-Est	.... ..	.... ..	.... ..
385 .	Bône-Guelma	.... ..	.... ..	384 50
	Chem. de l. Etrang.			
.... ..	Autrichiens	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Alpines-Autrichiennes	.... ..	.... ..	.... .
.... ..	Lombards	.... ..	.... ..	.... ..
267 50	Saragosse	.... ..	.... ..	258 75
	Obligat. des Villes			
532 ..	Paris 1855-1860	.... ..	.... ..	535 ..
521 50	— 1865	.... ..	.... ..	521 25
410 ..	— 1869	.... ..	.... ..	411 ..
403 50	— 1871	.... ..	.... ..	402 ..
516 ..	— 1875	.... ..	.... ..	516 ..
517 50	— 1876	.... ..	.... ..	516 .
388 .	Marseille	.... ..	.... ..	388 50
104 ..	Bordeaux	.... ..	.... ..	104 ..
98 50	Lyon	.... ..	.... ..	98 ..
.... ..	Lille	.... ..	.... ..	105 50
47 50	Roubaix-Tourcoing	.... ..	.... ..	45 ..
	Obligations div.			
.... ..	Départem. de la Seine.	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Gaz de Paris	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Suez	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Ob. donc. Russie (4*, 5*)	.... ..	.... ..	.... ..

BOURSE DE LILLE
du vendredi 22 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.... ..	105 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.... ..	116 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.... ..	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.... ..	509 25
Lille 188¾, obligations de 400 fr., 200 payés	403 50	403 50
Armentières 1886	.... ..	478 ..
Armentières 1879	.... ..	1012 .
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	47 ..	47 ..
Tourcoing 1878	.... ..	494 .
Amiens, remboursable à 100 fr	.... ..	109 50
Département du Nord	.... ..	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	.... ..	570 ..
» act. nouv.	.... ..	535 .
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.... ..	530 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.... ..	180 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.... ..	295 .
Caisse Platel et Cie	.... ..	365 .
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.... ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... ..	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Dehérripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.... ..	155 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... ..	430 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2060 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3235 ..
Denain et Anzin	.... ..	208 ..
Obligations Nord	.... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	.... ..	442 50

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	....	....	9225 ..
Anzin 100e de denier	....	....	2222 50
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	....	....	1325 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	....	12050 .
Bully-Grenay le 6e	1301 25	1305	1301 25
Carvin	....	....	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	....	....	150 ..
Courrières	....	....	27350 ..
Campagnac	....	....	275 ..
Douchy	....	....	2100 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	....	....	198 75
Dourges	....	....	5050 ..
Escarpelle (Nord)	....	....	4200 .
Epinac	....	....	150 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	....	522 50
Lens	....	....	20855 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	....	....	47 75
Liévin	....	....	4000 ..
Lys supérieure	....	....	....
Meurchin	....	2131 25	2130 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	....	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	....	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	....	....	10 .
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	....	62 50
Vicoigne et Nœux	17650	....	17650 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p.	....	....	1290 ..
— Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t. p.	....	....	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	....	....	516 50
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	....	....	322 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	....	....	500 ..
— Réty 1876, remb à 500, tout payé	....	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 22 juin 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
83 05 .|	3 0/0 nouveau	82 85 .|
83 25 .|	3 0/0 ancien	83 25 .|
86 45 .|	3 0/0 amortissable	86 40 .|
105 85 .|